



## LES GRANDES MARÉES

Le 20 mars prochain, lune et soleil vont combiner leurs forces pour nous offrir le spectacle d'une des plus grandes marées de ces derniers temps. Ces phénomènes de très grandes marées que l'on nomme « marées du siècle », sont des événements qui, se produisent en moyenne tous les dix-huit ans selon le SHOM (Service Hydrographique et Océanographique de la Marine).

Si les amateurs de phénomènes naturels spectaculaires et les férus de pêche à pied seront gâtés, en revanche nous guetterons tous avec inquiétude la force du vent et la hauteur des vagues les 19, 20 et 21 mars. Car les mouvements naturels de la mer peuvent être dramatiquement amplifiés par certains phénomènes météo comme une forte houle, des vents violents et surtout une faible pression atmosphérique, autant de facteurs très fréquents en cette période de l'année.

Vous êtes tous appelés à rester vigilants. Pêcheurs et plaisanciers, pensez à mettre à l'abri votre matériel sur les quais, mais aussi à vérifier l'amarrage de vos bateaux ou annexes.

Le risque de submersion de notre littoral bien que limité à quelques secteurs n'empêche pas de prendre quelques mesures de protections.

Enfin, si coquillages et crustacés attendent les amateurs de pêche à pied, il est rappelé à chacun qu'il existe des tailles minimales pour chaque espèce.



**Vous pouvez retrouver ces données auprès du secrétariat ou sur le site Internet de la mairie.**

## DANS CE NUMÉRO

- ◆ Les grandes marées
- ◆ Élections départementales des 22 et 29 mars 2015
- ◆ État Civil
- ◆ L'État, la Région Bretagne et le Conseil Général du Finistère soutiennent le développement des îles.
- ◆ Belles mais indésirables, la lutte contre les plantes invasives
- ◆ Saluons les initiatives citoyennes
- ◆ Avis de recherche
- ◆ Informations générales

## RÉDACTION

Commission Communication  
Mairie de l'ÎLE DE BATZ Pors Kernoc  
29253 ÎLE DE BATZ





## L'État, la Région Bretagne et le Conseil Général du Finistère soutiennent le développement des îles

L'État et la Région Bretagne manifestent toujours fortement leur engagement pour les îles en harmonisant leur action dans un contrat territorialisé au profit des îles de Bretagne pour la période 2014-2020. Le document a été élaboré par l'association des Îles du Ponant (AIP) qui regroupe les 13 îles habitées et 2 archipels de la façade ouest de la France. Il définit les quatre axes de partenariat en faveur des priorités partagées de développement :

- Offrir des conditions de vie satisfaisantes aux insulaires ;
- Assurer un développement économique pérenne
- Soutenir la transition écologique et énergétique ;
- Les services collectifs essentiels à la population.

Plusieurs projets de l'île de Batz s'inscrivent dans ces quatre axes et devraient pouvoir ainsi bénéficier de ces financements complémentaires. C'est le cas de la rénovation du logement de l'école, de la valorisation du Phare et du Jardin Delaselle, du plateau multisports, de l'éclairage public en basse consommation, etc...

La Région Bretagne s'est engagée sur une enveloppe de 6 millions d'euros et l'État sur 4 millions d'euros pour la période 2014-2020. Le contrat de plan devrait être signé en mai prochain.



Exemple de plateau multisports

De même le Conseil Général du Finistère a proposé de prolonger son plan d'engagement des îles Finistériennes jusqu'en 2020. En plus de ce plan le Conseil Général s'engage à conduire un effort particulier sur les ouvrages portuaires avec des travaux importants pour l'accessibilité des ports. Le plan d'engagement prévoit, en complément des équipements et projets communaux, un soutien pour des gros projets d'infrastructures collectives portés par des acteurs privés. Les projets retenus pour la période 2015-2020 sont :

- Plateau multisports
- Auberge de Jeunesse

- Rénovation et extension du réseau d'irrigation des cultures légumières
- Logement locatif : rénovation du logement école côté Ouest
- Désenvasement du port
- Développement touristique avec la création d'une muséographie (aménagement dans le carré du Phare et du Jardin G. Delaselle) et Église paroissiale (Enduits, étoile de St Pol)
- Assainissement collectif : réseaux et station d'épuration
- Atelier pour la Barge
- Gare maritime pour l'attente des passagers à Roscoff

## Belles mais indésirables, la lutte contre les plantes invasives

Selon la définition du Conservatoire Botanique de Brest, une plante invasive est : « *une plante introduite volontairement ou accidentellement, qui a réussi à se naturaliser, c'est-à-dire qui est capable de se reproduire seule et de proliférer ; et qui opère en tant que concurrente auprès des espèces indigènes nuisant à la biodiversité des espaces dans lesquels elle s'implante* ».



Griffes de sorcières

Sur notre territoire insulaire, cinq plantes ont été identifiées en tant qu'invasives ou à fort potentiel invasif. Il appartient à chacun de lutter contre leur prolifération. L'objet n'est pas de les proscrire de nos jardins, mais bien de les détruire lorsqu'on les rencontre dans les espaces naturels.

La plus caractéristique de ces plantes est la griffe de sorcière, originaire d'Afrique du Sud et dont la prolifération entraîne la disparition de la flore locale et une fragilisation des sols en limite littorale. Autre

indésirable de nos dunes, l'herbe de la pampa qui a une fâcheuse tendance à proliférer dans les friches ou les terres abandonnées. Loin de son Amérique du Sud natale, elle présente également un véritable danger avec ses feuilles coupantes.



Herbes de pampas

Dernière plante contre laquelle il faut lutter, l'arbre aux papillons. Cet arbuste chinois commence à se développer, dans certains secteurs, en lieu et place des massifs d'ajoncs.

Enfin deux plantes à surveiller de près, l'échium et le dimorphoteca.

Les services techniques de la commune, ont commencé à éradiquer ces invasives dans les espaces communaux. Seul l'arrachage et la destruction, par la mise en déchetterie, reste la solution la plus efficace. Chacun est appelé à rester vigilant en n'abandonnant pas de déchets végétaux dans les espaces naturels. Vous êtes tous invités à participer à cette lutte contre ces belles plantes qui colonisent de plus en plus nos dunes et nos landes et sont un véritable danger pour la biodiversité.

## Saluons les initiatives citoyennes

Un groupe de bénévoles réunis en collectif « Les Pismigueurs » œuvre depuis de longs mois à la propreté de notre littoral. Ils organisent, trois ou quatre fois par an, le ramassage des déchets que la mer, et parfois des personnes indécoutes, déposent sur nos plages. Certains bénévoles prennent le temps de passer régulièrement sur les plages. Les gros déchets collectés sont alors rassemblés près des accès avec, comme marquage, un ruban blanc et rouge.



Alors si vous observez un tas marqué d'un ruban blanc/rouge, pensez au travail de ces bénévoles et aidez-les.

Un autre groupe de nos concitoyens œuvre à l'entretien et à la valorisation de notre petit patrimoine. Une importante intervention a déjà été réalisée sur la fontaine de la grève Saint Pol. La restauration de plusieurs fours à géomon est actuellement en projet. Merci à tous.

**Prochain ramassage prévu le 28 mars 2015**

## Avis de recherche

Notre corps de sapeurs-pompiers volontaires est à la recherche d'anciens calendriers, d'avant 1994, ou d'anciennes photos du corps des pompiers de l'île de Batz, qui vous seront restitués après copies.



Vous pouvez contacter David GLIDIC au 06 30 09 28 08.

## INFORMATIONS PRATIQUES

**MAIRIE : DU LUNDI AU VENDREDI**  
DE 9 H 00 À 12 H 00 & DE 14 H 00 À 17 H 00  
TÉLÉPHONE : 02.98.61.77.76

Courriel : [mairie.iledebatz@orange.fr](mailto:mairie.iledebatz@orange.fr)  
SITE INTERNET : [www.iledebatz.com](http://www.iledebatz.com)

**DÉCHETTERIE**  
MARDI – MERCREDI – JEUDI 15 H 30 À 17 H 30  
SAMEDI 13 H 30 À 16 H 30

**ENCOMBRANTS & DÉCHETS VERTS (MAXI 1M<sup>3</sup>)**  
RAMASSAGE LE 2<sup>ÈME</sup> MARDI D'AVRIL ET D'OCTOBRE

**ORDURES MÉNAGÈRES**  
RAMASSAGE TOUS LES LUNDIS  
RENSEIGNEMENTS AU 02 98 69 10 44